

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018**

**DELIBERATION N°2018.00285**

**AVIS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUR LA ZONE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE SALVARIS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180608-D20180028510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,  
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018**

**AVIS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUR LA ZONE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE SALVARIS**

Le Département de la Loire souhaite mettre en place une zone de préemption autour de la propriété départementale de Salvaris, au titre des Espaces naturels sensibles (ENS). Ce dispositif lui permettra d'être prioritaire lors de la vente, par un propriétaire, d'une parcelle dans le périmètre de l'ENS.

Cette démarche vise à préserver, voire restaurer, la forte valeur patrimoniale et paysagère du site par des actions de mise en valeur du paysage, la création d'aménagements spécifiques, ou la mise en place de plans de gestion adaptés. Le Conseil départemental possède déjà plusieurs parcelles et a déjà créé des espaces naturels sensibles. Il souhaite, pour plus de cohérence dans la mise en place de ses politiques publiques, se donner toutes les chances de pouvoir maîtriser l'ensemble du foncier de la zone.

Saint-Etienne Métropole étant territorialement concernée par l'ENS de Salvaris et ayant la compétence PLU, le Département sollicite une délibération de la part du Conseil communautaire pour donner un avis sur la mise en place de la zone de préemption.

Après analyse, il apparaît que les parcelles concernées par la futur zone de préemption n'impacte pas les projets de Saint-Etienne Métropole ou de ses partenaires. Ainsi, le projet de développement éolien porté par EDF-EN est implanté en dehors de cette zone.

Du point de vue de la préservation des espaces naturels, ce projet entre en cohérence avec la politique de Saint-Etienne Métropole en faveur de la préservation et du développement de la biodiversité et de la Trame verte et bleue.

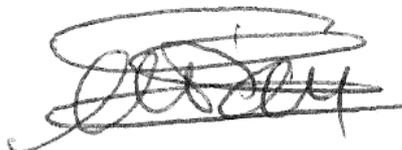
Par conséquent, il est proposé d'émettre un avis favorable à la mise en place d'une zone de préemption par le Département de la Loire sur le secteur de Salvaris.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **émet un avis favorable à la mise en place d'une zone de préemption par le Conseil départemental sur le secteur de Salvaris.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**